



Férel

Contre les cambriolages,
les bons réflexes !

**OPÉRATION
TRANQUILLITÉ
VACANCES**



SÉCURITÉ ET
CIVISME

Opération Tranquillité Vacances

Publié le 04 juillet 2023

Opération Tranquillité Vacances

Vous partez quelques jours loin de chez vous ? Pour éviter de vous faire du souci pendant vos vacances, la police pluricommunale met en place l'opération Tranquillité Vacances.

Pour en bénéficier, il vous suffit de remplir le modèle de document joint réalisé par la PPC dans le cadre de la surveillance des habitations en l'absence de leurs propriétaires.

Une fois complété, le document est à adresser au plus tard 15 jours avant :

- soit en main propre
- soit par courrier

A la Mairie de Férel : 1 place de la Mairie, 56130 Férel

MAIRIE DE FÉREL

1 place de la Mairie
56130 Férel

info@ferel.fr
02 99 90 01 06

Horaires :

Lundi et Jeudi : 09h00 - 12h00

Mardi et Mercredi :

09h00 - 12h00 / 14h00 - 17h30

Vendredi :

09h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00

Samedi (hors juillet/août) :

09h00 - 12h00